

FORMATION DES CADRES REGIONAUX DE L'ARBITRAGE - SAISON 2019/2020

Nature du stage	Arbitre de Club	Arbitre Régional	Lieux secteur	Juge-Arbitre 1er degré (championnat par équipes)	Lieux secteur	Inscriptions
Conditions requises	Etre licencié FFTT	Etre licencié FFTT		Etre Arbitre Régional Etre majeur		Dates limites
Dates	Faire la demande au moins un mois avant auprès de la Ligue	Stage 1 : 28 septembre 2019 Stage 2 : 26 octobre 2019 Stage 3 : 11 janvier 2020 Stage 4 : 8 février 2020 Stage 5 : 29 février 2020 Stage 6 : 28 mars 2020	(27-76) (14-50-61) (27-76) (14 -50-61) (27-76) (14-50-61)	Stage 1 : 29 septembre 2019 Stage 2 : 27 octobre 2019 Stage 3 : 12 janvier 2020 Stage 4 : 9 février 2020 Stage 5 : 1er mars 2020 Stage 6 : 29 mars 2020	(27-76) (14-50-61) (27-76) (14 -50-61) (27-76) (14-50-61)	le 15 septembre 2019 le 13 octobre 2019 le 22 décembre 2019 le 25 janvier 2020 le 16 février 2020 le 15 mars 2020
Horaires	à définir	de 9h00 à 19h00				
Inscriptions	Ligue de Normandie de Tennis de Table - 7b Avenue Franklin Roosevelt - 76120 GRAND QUEVILLY					
Frais d'inscription	20 €	40 €		40 €		
	Les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires					
	chèque à libeller à l'ordre de la Ligue de Normandie de Tennis de Table					
Observations	<p>Prenez contact le plus rapidement possible auprès de la Ligue, les dates limites d'inscriptions sont impératives car elles permettent de vous envoyer les documents en temps utile. Les horaires des différentes formations sont susceptibles d'évoluer selon l'avancement des travaux.</p> <p>A.G. des arbitres (secteur 27-76) : vendredi 13 septembre 2019 à 17h30 au CRJS de Petit-Couronne - Rue de la Pierre Naudin.</p> <p>A.G. des arbitres (secteur 14-50-61) : samedi 14 septembre 2019 à 16h00 à la Maison de Quartier de Venoix- 18 Avenue des Chevaliers à CAEN.</p> <p>Soirée recyclage : ces soirées s'adressent aux personnes en activité et aux personnes n'ayant pas officié lors de la saison 2018_2019 (inactivité 1ère année).</p> <p>Dates à définir en fonction de la disponibilité des formateurs.</p> <p>Les personnes en inactivité depuis plus d'une saison doivent refaire un stage d'une journée (juge-arbitre 1er degré).</p>					